

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

Vote d'une subvention
exceptionnelle à l'association
du Tennis Club Erquinghemmois

DELIBERATION:

Publiée le 27 juin 2025
Rendue exécutoire le 27 juin 2025
Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 27 juin
2025

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 27 juin 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 4 juin 2025



Cécilie

Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30,
après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace
Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance
plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :
Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine,
LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie,
PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie,
DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT
Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline,
LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;

Etaient excusés avec procuration, absents :
Monsieur Michael LEROY, procuration donnée à M. Lionel HOUZET,
Monsieur Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant le partenariat établi entre la commune et les
associations Erquinghemmoises ou extérieures, il a été convenu de
prendre en charge tout ou partie des frais supportés par ces
structures, dans certaines circonstances.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une subvention
exceptionnelle d'un montant de 645 € à l'association du « Tennis
Club Erquinghemmois », concourant à la formation de ses
entraîneurs au titre des gestes de premier secours.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Communal.



Adopté Pour Ampliation
Le Maire